

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 05 SEPTEMBRE 2019**

Présents : M. AUBRY Bernard, M. POHER Jean-Claude, M. LEMAIRE Michel,  
Mme COLLEMARE Françoise, M. DUVEY Marc, Mme LEBEC Sandra, Mme CARTIER Alice,  
Mme BECQUET Laurence, Mme HUCHER Béatrice, Mme POTTIER Morgane, Mme BOUVIE Delphine,  
M. JOUANNET Jean-Mickaël, M. ADDE Albert.

M. POULAIN Alain donne procuration à M. LEMAIRE Michel

M. DIJON Michel donne procuration à M. ADDE Albert

M. DUVEY Marc donne lecture des grandes lignes du compte rendu du dernier conseil municipal pour mémoire. Pas d'observation.

**RAPPEL : SAMEDI 07 SEPTEMBRE : Nettoyage du terrain de pétanque (Appel aux bénévoles)**

**AMENAGEMENT RD 137 – Rue de la libération**

M. le Maire informe que le Département envisage la réfection à neuf du tapis d'enrobé sur la RD 137 qui traverse Harcourt venant de Brionne vers le Neubourg. La commune doit anticiper certains travaux à sa charge (signalisation, passages piétons, etc...)

Il est proposé au conseil municipal un questionnaire sur les réalisations possibles pour l'aménagement de la RD 137. Celui-ci sera diffusé également aux habitants pour connaître leurs observations (à remettre avant le 27/09/2019).

Ce dossier sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil en octobre.

**DATES COMMISSION TRAVAUX (Salle des Fêtes) – Cimetière et Site CAMPAGNOL**

COMMISSION TRAVAUX : Mercredi 11 Septembre 2019 à 9 H 00 Rendez-vous Salle des Fêtes

SITE CAMPAGNOL : JEUDI 12 Septembre 2019 à 16 h 00 en Mairie

**Délibération : NOUVELLE RESTAURATION au 02/09/2019**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a résilié le contrat de fourniture et livraison de repas au 31 Août 2019 avec la Société CONVIVIO. A plusieurs reprises, la commune a fait part de son mécontentement, sans réponse de la part de cette Société. Suite au courrier de résiliation, le Directeur a souhaité rencontrer M. Le Maire pour connaître les raisons. Celui-ci a pris note de nos diverses réclamations et s'est engagé à y remédier dans le cas où la commune souhaite renouveler le contrat.

Cependant, Monsieur le Maire avec les élus de la commune de la Neuville ont rencontré d'autres sociétés et ont décidé de ne pas renouveler le contrat avec CONVIVIO. Il donne un récapitulatif des offres des différentes sociétés et propose au conseil municipal de s'engager avec le futur prestataire 4 mois, renouvelable 2 fois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Porte son choix sur la société ISIDORE RESTAURATION de Mont St Aignan (76) à compter du 02 Septembre 2019 jusqu'au 31 Décembre 2019, renouvelable 2 fois. Le contrat prendra fin au 1<sup>er</sup> septembre 2020.**
- **Les prestations retenues sont : 4 composants, grammage primaire, sans pain, sur la base de 110 repas/jour, au tarif de 2.23 € HT soit 2.35 € TTC.**
- **Autorise M. le Maire à signer le contrat de fourniture de repas.**

Il précise que durant l'été, le planning des agents de la cantine et de l'école ont été revus (chaque agent a ses propres locaux, les mêmes durant la période scolaire et les vacances). M. le Maire précise qu'une nouvelle Directrice a été nommée. Suite à l'amendement adopté par l'Assemblée Nationale (Février 2019) dans le cadre de l'examen du projet de Loi « sur l'école de la confiance », il sera affiché dans chaque classe une feuille A3 où figureront le drapeau français et européen ainsi que les paroles de la Marseillaise suivie de la Devise de la République Française « Liberté Egalité Fraternité ».

M. le Maire a rendez-vous avec l'Agence Routière de Brionne le 16/09/2019 pour un aménagement concernant la sécurisation des piétons le long de la rue de Beauficel (lotissement Impasse le village) pour se rendre à l'école.

**DELIBERATION COMMANDE D'UN FOUR :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le four actuel est trop petit pour chauffer toutes les barquettes en même temps (effectif des élèves en hausse), notamment lorsqu'il y a une entrée chaude et un plat principal au menu.

La nouvelle société de restauration a proposé un autre four pour résoudre le problème de chauffe.

Monsieur le Maire présente un devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte le devis de la Société ISIDORE d'un montant de 3590 € TTC
- cette dépense sera imputée au cpte 2188 du BP 2019

**DELIBERATION MODIFICATIVE : INTEGRATION FRAIS ETUDES RD 156 au Cpte 2313 :**

Les frais d'études sont comptabilisés sur le compte 2031. Si les études sont suivies de travaux, il faut réintégrer les dépenses et les comptabilisées dans le même compte que celui des travaux. Les frais d'études ci-après ont été suivis de travaux et par conséquent doivent être transférés du compte 2031 au compte 2313.

Le montant de ces investissements n'ayant pas été prévu au budget, il convient d'effectuer une délibération modificative pour permettre de réaliser cette opération. Pour information, cette opération est neutre budgétairement (dépense = recette).

Il s'agit des travaux suivants :

**Maitrise d'œuvre (Direction des Routes) - Travaux Assainissement RD 156 - N° Inventaire SV5-2016 Date 13/12/2016 Montant : 3660.00 € TTC.**

Il est proposé au conseil d'adopter la décision modificative suivante :

BUDGET	Désignation	Dépenses Investissement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Recettes Investissement
IMPUTATION	Travaux Asst RD 156	Diminution crédit	Augmentation crédit	Diminution crédit	Augmentation crédit
<b>Chapitre 041 Compte 2031</b>	Frais d'études				<b>3660.00 € Titre</b>
<b>Chapitre 041 Compte 2313</b>	Construction		<b>3660.00 € Mandat</b>		
TOTAL			3660.00 €		3660.00€

- **Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité adopte cette décision modificative.**

**DELIBERATION APPROUVANT LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PAYFIP (DGFIP) au 01/10/2019 :**

Le Maire expose aux membres du conseil qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, la commune aura l'obligation de proposer des moyens de paiement en ligne gratuits pour les usagers.

Dès le 1<sup>er</sup> Octobre 2019, la commune souhaite offrir la possibilité aux usagers de payer à distance les titres de recette des services via le dispositif PayFip fourni par la DGFIP (frais de gestion du site gratuit). Le paiement en ligne pourra être effectué soit par carte bancaire soit par prélèvement pour le titre concerné.

Concernant le dispositif PayfiP, lorsque l'utilisateur paiera par carte bancaire, La commune devra s'acquitter des frais bancaires suivants :

- Pour un titre d'un montant inférieur ou égal à 20 € : 0.03 € par opération + 0.20 % du montant par paiement

- Pour un titre supérieur à 20 € : 0.05 € par opération + 0.25 % du montant par paiement.

En revanche, la commune ne supportera aucun frais lorsque le paiement sera effectué par prélèvement.

Concernant le prélèvement à l'échéance, la commune ne supportera que les frais de rejets des impayés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve la mise en œuvre du dispositif PAYFIP et du prélèvement à échéance à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2019 pour le paiement en ligne des recettes** suivantes (intégralité des titres) :

- Restauration scolaire art. 7067 rôle ORMC-PAYFI

- Loyers : Art. 752 titres individuels

- Charges locatives : art 70878 titres individuels

- Location Salle des fêtes art 752 - Concession art 70311 – Redevance funéraire art 70312 - Divers 7588 etc ...

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales entre la commune et la Direction Générale des Finances Publiques pour la mise en place du dispositif PAYFIP ainsi que tout autre document lié à cette opération .

Suite aux nombreux impayés cantine, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il envisage un autre mode de gestion de cantine.

**Délibération : ACCEPTANT LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA COMMUNE AU PROFIT DU CIAS de l'IBTN au 01/09/2019 :**

Suite à la fusion des 5 Intercoms, la convention entre l'Intercom de Brionne et la commune d'Harcourt concernant la mise à disposition des locaux au profit de l'intercom pour le Centre Aéré et le périscolaire doit être révisée (plus d'actualité). Il convient de renouveler cette disposition au profit de la nouvelle entité : Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN).

Monsieur le Maire donne lecture de la convention relative à la mise à disposition de locaux de la commune d'Harcourt au profit du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, dans le cadre de l'organisation de l'espace périscolaire et l'accueil collectif de mineurs, pour avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve cette convention avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2019.**
- **Autorise M. le Maire à signer ce document.**

#### **DEVIS PARKING RUE DU STADE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'aménagement de l'aire de camping-cars située rue du stade, a bien avancé. Dès le début de l'été, celle-ci a accueilli progressivement les camping-caristes. Le conseil municipal décide donc d'apporter des améliorations afin de les accueillir dans de bonnes conditions (plantations, tables, bancs, aménagement paysager, fresque à réaliser sur le mur existant).

Cet été, le terrain de pétanque situé au même endroit a également été remis au propre et suite à la mise en place du nouveau bureau de l'Association Tennis Club d'Harcourt, de nouvelles adhésions sont parvenues en Mairie, et de nombreux joueurs se sont manifestés.

Pour toutes ces raisons évoquées, Monsieur le Maire a contacté l'Intercom Bernay Terres de Normandie, pour une remise en état du parking avec remise à niveau du terrain pour l'évacuation des eaux pluviales, le long de la rue du stade, servant aux différentes activités sportives (terrains tennis, pétanque, football).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **Décide de confier ces travaux à l'Intercom Bernay Terres de Normandie**

- **Accepte le devis d'un montant de 5 445.80 € TTC**  
**Ces travaux seront imputés au compte 2128, ils seront réalisés en 2 phases (Octobre et Mai pour l'émulsion)**

M. ADDE signale qu'une signalétique a été mise en place au niveau de l'Aire de Camping-cars sur des TOTEMS (publicité commerçants + pose de panneaux indicateurs sur la commune et la N13). A ce jour, les dépenses s'élèvent à 9 100 € TTC.

M. le Maire interroge M. JOUANNET et Mme HUCHER concernant leur proposition pour un décor (fresque) sur le mur de tennis – dans un premier temps, un coup de karcher est nécessaire + peinture. (2 choix possibles : M. JOUANNET : promotion touristique sur les châteaux environnants  
Mme HUCHER : participation des habitants avec l'aide de 2 artistes qui s'inspireront de l'Arboretum)

### QUESTIONS DIVERSES

- REUNIONS DE QUARTIER : **SAMEDI 14 SEPTEMBRE** de 10 h à 12 H 00 (Tournay, Chrétienville, Beauficel, le Bocage) et **Samedi 21 SEPTEMBRE 2019** de 10 h 00 à 12 h 00 (Centre Bourg et les Bruyerettes). M. JOUANNET souhaite que chaque groupe désigne un rapporteur.
- PLU : Rendez-vous fixé le LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019 à 14 H 00 avec Géo Studio.
- Le rapport d'activités 2018 de l'Intercom concernant les déchets et le compte administratif sont à disposition du public au secrétariat de mairie.
- Le SERPN est venu présenter le schéma communal de défense extérieur contre l'incendie. Monsieur DUVEY, délégué titulaire du SERPN donne un compte rendu (la conclusion du SERPN : propositions d'implantations de futurs PEI - 6 hydrants et en priorité 4 à 5 PENA (poches). M. le Maire a indiqué au SERPN la présence d'un puits sur la place, car le schéma n'en fait pas état. Il va se renseigner au niveau des pompiers pour connaître la profondeur et s'il pourrait être considéré comme un point d'eau répertorié.
- RGPD : (Règlement Général sur la Protection des Données) Un marché a été mené par l'Intercom pour la conformité avec le RGPD. La commune s'est inscrite sur une liste auprès de l'Intercom. La société DATA VIGI PROTECTION a été retenue. M. le Maire est étonné que sur plus de 80 communes au sein de l'Intercom seules une quinzaine de communes ont répondu. Toutes ces obligations représentent un coût supplémentaire (2373.00 € HT – durée du marché 4 ans – Désignation d'1 DPO).
- ANTENNE RELAIS : Monsieur le Maire rappelle que le conseil avait été saisi pour l'installation d'une antenne au niveau du Bocage. La société doit venir présenter son projet lors du prochain conseil. Une autre requête est parvenue en Mairie. L'opérateur FREE souhaite installer une antenne au niveau du Silo. La réaction de M. le Maire est plutôt négative car située trop près des maisons (diffusion d'ondes).
- Coupures électriques au hameau de Chrétienville : des Agents ENEDIS sont intervenus dans un transfo et ont changé des éléments. Tout semble rentrer dans l'ordre.
- M. le Maire informe qu'il a adressé à M. DESSON, un courrier en recommandé avec copie à la Préfecture et au SDIS de l'Eure en lui demandant expressément de bien vouloir faucher et évacuer les herbes sèches afin d'éviter un éventuel incendie à proximité de Mme DORGET (les Voies)
- Date des prochaines ELECTIONS MUNICIPALES : 1<sup>er</sup> Tour le **DIMANCHE 15 MARS 2020**  
2<sup>ème</sup> Tour : le **Dimanche 22 MARS 2020** (nouveau scrutin de liste car commune de plus de 1000 Habitants).

### TOUR DE TABLE :

- Mme CARTIER indique que la rue St Sauveur est devenue une piste de lancement pour voitures et motos.
- M. JOUANNET Jean-Mickaël souhaite qu'un courrier soit adressé à l'EHPAD sur l'entretien des arrières (côté Chambre Mortuaire) du petit chemin (papiers plastiques, gants de soins) ainsi qu'à M. COSME pour l'élagage des ronces dans la sente.

- Mme LEBEC Sandra indique que Melle Elodie MOISAN a abandonné le projet de boîtes à livres, car nouvelle orientation scolaire, elle n'a pas de nouvelles des autres élèves. Mme LEBEC propose que ce projet soit mené par la commune.
- Mme POTTIER Morgane suggère qu'un panneau sens interdit près de l'Eglise soit installé ; car de nombreuses voitures pensent que la petite sente est praticable.
- M. POHER informe que la salle des jeunes sera vidée Mercredi après-midi avec l'aide de M. ADDE.
- Michel LEMAIRE informe :

1/ La compétence voirie de l'Intercom Bernay Terre de Normandie a émulsionné la route le Bocage/Beauficel (rues St Sauveur et de la grande mare) ainsi que le bas-côté de la rue de Beauficel, (à la hauteur de la bibliothèque scolaire) et à l'entrée de la rue des Thuyas au N° 14. La bande blanche « stop » a été retracée au Bocage de même que l'emplacement de l'arrêt des cars scolaires à Beauficel.

2/ Il demande l'élagage à ciel ouvert des arbres

- le long des rues Pinchon et de la grande mare
- Au bois du Bocage
- De la rue St Sauveur et du chemin de la mare Dufils (hauteur du panneau d'affichage)
- De la route traversant la forêt sur l'axe le Bocage /Brionne - la Vallée aux Bœufs
- Des routes traversant le bois des Ruflets
- L'éventuel curage de la petite mare (rue de la grande mare en face M. et Mme BURKARDT)
- L'installation de boîtes à livres dans le bourg et les hameaux
- Il remarque que 2 panneaux participation citoyenne manquent (entrée du Bocage et des Ruflets)
- Il manque des plaques numérotées à certaines habitations
- Il se félicite de la réussite de la foire à tout du 25 Août 2019 au cours de laquelle 80 exposants furent présents et de la fidélisation de nombre d'entre eux.
- Il annonce les courses cyclistes du dimanche 22 septembre 2019 à Harcourt organisées par les Clubs de Bourgheroulde et Brionne
- 9 h 30 : D1 D2
- 9 H 32 : D3 - D 4 } juniors, seniors
- 14 H 00 Minimes
- 15 H 30 Juniors
- M. Olivier BOULARD, Président du club de football d'Harcourt sollicite :
- un filet derrière le but situé du côté du court de tennis
- Un panneau « stade » à l'angle des rues du château et du stade
- Un panneau (double face) à chacun des carrefours suivants :
- Rues Tragin et de la libération
- Rue aux roux et de la libération

Des habitants des Bruyernettes constatent que les 2 « cédez le passage » ne sont pas respectés, une solution envisageable est le remplacement de ces panneaux par 2 « stops ».

Séance close à 00 h 30.

Prochaine réunion le Vendredi 04 Octobre 2019 à 19 h 30.

